

Inauguration du groupe scolaire (école et accueils de loisirs)

MAGALAS

Chemin de la Montagne – 34 480 MAGALAS

Le vendredi 26 avril 2024

16h visite du groupe scolaire / 17h inauguration

Synthèse des éléments de contexte :

1. Les interlocuteurs

Commune de Magalas

Jean-Pierre SIMON-CAZENAVE : Maire de Magalas depuis 2020.

3^{ème} vice-président de la CC des Avant-Monts (Relation chambres consulaires, autres partenaires et entreprises, ZAE de Magalas).

Jacques DHAM, 1^{er} adjoint - Urbanisme.

Adeline CADENA, 6^{ème} adjointe Scolaire et périscolaire et présidente de la Commission scolaire, centre de loisirs et périscolaire.

Patricia SIMO-CAZENAVE, élue et vice-présidente de la Commission scolaire, centre de loisirs et périscolaire.

Pierre SAUVY – Directeur général des Services

Karine CROS – Service administratif

CC des Avant-Monts

Francis BOUTES, Président de la CC des Avant-Monts (mairie de Gabian)

Martine GIL, conseillère déléguée CC Avant-Monts – ALSH, Petite-enfance, MSAP

Corinne VISSOUZE – DGS CC Avant-Monts

Gérôme HERNANDEZ – responsable Service jeunesse CC Avant-Monts - chargé de coopération CTG

Référente Caf : Jeanne INGHEL – Chargée de conseil et de développement

Autres partenaires cofinanceurs concernés :

- Etat
- Conseil régional
- Conseil départemental
- Banque des territoires

2. Structure inaugurée : nouveau groupe scolaire élémentaire (école et locaux accueils de loisirs) de Magalas

Afin de maintenir un accueil de qualité (école et accueils de loisirs) et dans un contexte d'arrivées de population et de vieillissement des bâtis existants, la commune de Magalas a décidé **la construction d'une nouvelle école élémentaire à proximité de l'école maternelle en vue de la création d'un pôle scolaire**, intégrant les locaux des accueils de loisirs (ALP et mise à disposition des locaux pour l'ALSH intercommunal).

La commune de Magalas dispose d'un accueil de loisirs maternel et primaire sur les temps périscolaires (matin, midi, soir) en gestion communale et met à disposition ses locaux (actuellement les locaux scolaires) à la Communauté de Communes des Avant-Monts pour les accueils de loisirs extrascolaires (mercredis et vacances), dont la Communauté de Communes est gestionnaire (accueils de loisirs extrascolaires multisites). Le 8 juillet 2022 a eu lieu la pose de la 1^{ère} pierre, marquant le début des travaux, et la plantation de l'arbre de la paix.

La Caf a accompagné le financement de la partie de la nouvelle école dédiée aux accueils de loisirs péri et extrascolaires, ainsi qu'une salle polyvalente, la bibliothèque et la salle informatique à usage mixte péri et extrascolaire / scolaire, pour lesquels un prorata temporis a été réalisé au nombre de jours d'utilisation des locaux en temps scolaire / péri-extrascolaire pour les espaces à usage mixte.

Les espaces à usage scolaire, le réfectoire et les espaces extérieurs n'étaient pas inclus dans le dossier de demande.

Le coût total des travaux est estimé à 4 474 042 € HT. Les autres financeurs du projet global sont l'Etat, la Région, le Département et la Banque des Territoires dans le cadre d'un emprunt.

Le financement accordé, validé en CAS de mars 2022, est de **308 992 € réparti en 50% prêt (154 496 €) et 50% subvention (154 496 €)**, en fonds locaux, soit 7% du montant global des travaux (4.5 millions).

3. Pourquoi cette structure ?

La construction d'une nouvelle école élémentaire répond au besoin de maintien d'un accueil de qualité (école et accueils de loisirs) dans un contexte d'augmentation du nombre d'enfants et de vieillissement des bâtis existants. La **construction d'une nouvelle école élémentaire à proximité de l'école maternelle permettra la création d'un pôle scolaire** intégrant les locaux des accueils de loisirs (ALP et mise à disposition des locaux pour l'ALSH intercommunal).

4. Contexte local/politique

La **ville de Magalas** fait partie de la **Communauté de Communes (CC) des Avant-Monts**, qui compte 25 communes.

Cette commune de 3400 habitants (1635 personnes couvertes par la Caf) est située au Nord de Béziers, sur l'axe routier reliant Béziers à Bédarieux. Le territoire est rural et viticole. Les habitants travaillent en majorité dans d'autres communes (en particulier Béziers).

La CC des Avant-Monts était en expansion démographique ces dernières années (+600 habitants en 10 ans à Magalas), avec l'arrivée de nouvelles populations, du fait du foncier abordable. Cette tendance semble se ralentir du fait de la hausse des prix, de la raréfaction des terrains à bâtir et des enjeux autour de l'alimentation en eau.

La commune partage avec la CC une partie des compétences petite-enfance, enfance et jeunesse :

- La commune de Magalas est gestionnaire d'un ALP (matin, midi, soir) et d'une salle des jeunes (non accompagnée en PSO).
- La CC est gestionnaire d'un RPE intercommunal, d'une crèche PSU 35 places intercommunale (Puimisson), des accueils de loisirs extrascolaires (mercredi/vacances) sur 3 sites et d'un ALSH ados itinérant.

	Magalas	CC AM
Nombre d'habitants	3 424 habitants (2020 – Insee)	27 534 habitants (2020 – Insee)
Nombre d'enfants (CAF 2022)	760 enfants : <ul style="list-style-type: none"> - dont 112 enfants -3 ans (15%) - dont 266 enfants 3-9 ans (35%) - dont 382 enfants 10-17 ans (50%) 	5 347 enfants : <ul style="list-style-type: none"> - dont 733 enfants -3 ans (14%) - dont 1 869 enfants 3-9 ans (35%) - dont 2 745 enfants 10-17 ans (51%)

Quelques chiffres clés (Insee 2020) :

- Un taux de chômage à 13.5 % (14.2 % à l'échelle de la CC) et un taux de pauvreté à 15 % (15.9 % à l'échelle de la CC)
- Une population vieillissante (25 % de plus de 60 ans en 2009 / 32 % en 2020), à l'instar de l'évolution sur la CC.
- 23 % de familles monoparentales (28 % à l'échelle de la CC)
- 28 % des femmes travaillent à temps partiel (32 % à l'échelle de la CC)

5. Partenariat Caf/ ville

CTG en cours 2022-2026 à l'échelle de la CC des Avant-Monts et dont les communes gestionnaires d'ALP sont signataires.

Partenariat de longue date sur ce territoire, avec la commune ainsi qu'avec la CC.

L'échelon intercommunal de la CTG, et auparavant du CEJ, induit des contacts moins fréquents sur le territoire avec les communes qu'avec les équipes de la CC Avant-Monts (2 chargés de coopération).

6. Différents financements de la CAF en 2022

ALP gestion ville : 87 741€ (PSO + bonus territoire Ctg)

ALSH gestion CC AM mercredis et vacances : 73 920 € (PSO + bonus territoire Ctg)

TOTAL : 161 661 €

Montant prestations hors action sociale 2022 : 313 582 € mensuel soit 3 762 984 € annuel

7. Existant sur le territoire (voir carte)

Animation de la Vie Sociale :

- Pas d'EVS sur le territoire de la commune de Magalas

Soutien à la parentalité :

- Pas de LAEP sur le territoire communal – LAEP à Neffiès et Puissalicon
- Pas de CLAS sur le territoire

Petite enfance :

- 1 micro-crèche PAJE 12 places La Cabane des Oursons
- 1 crèche PSU 35 places intercommunale à Puimisson
- 1 RPE intercommunal itinérant sur la CC AM

Enfance jeunesse : *collège les Arbourys de Magalas*

- ALP matin-midi-soir (gestion communale)
- ALSH intercommunal mercredis et vacances (gestion CC)
- ALSH ados intercommunal itinérant (gestion CC)
- Salle des jeunes (non accompagnée en PSO) à Magalas

8. Tableau synthétique – faits marquants à valoriser dans nos supports de communication

Faits marquants en termes de partenariat global et de contexte	En quelques mots, qu'est-ce que va apporter cet équipement ?
<p>Renouvellement de la CTG à l'échelle intercommunale en 2022.</p> <p>Des services intercommunaux (et itinérants pour certains) permettant de mutualiser les moyens (RPE, crèche, ALSH, ALSH ados), et la rencontre des populations entre les villes et villages de l'intercommunalité.</p>	<p>La construction d'une nouvelle école élémentaire répond au besoin de maintien d'un accueil de qualité (école et accueils de loisirs) dans un contexte d'augmentation du nombre d'enfants et de vieillissement des bâtis existants. La construction d'une nouvelle école élémentaire à proximité de l'école maternelle permettra la création d'un pôle scolaire, à côté du nouvel EHPAD, et intégrant les locaux des accueils de loisirs (ALP et mise à disposition des locaux pour l'ALSH intercommunal).</p>